

courrierdelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur courrierdelouest.fr/obseques

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

Les avis d'obsèques du jour *

dans les Deux-Sèvres

Béceleuf Mme Claudette CHATELIER	Nueil-les-Aubiers M. Gérard BERNARD
Niort Mme Ginette PREST	Thouars Mme Edith BORDEAUX

() ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal*

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

dans les Deux-Sèvres

- Bretignolles**
11 h 30 : Mme Ariette CLOUET, au cimetière. Pompes Funebres Ads.
- Coulonges-sur-l'Autize**
16 h 30 : Mme Janine COUTIN, au cimetière. Pompes Funebres Martin.
- Niort**
12 h 30 : Mme Colette DUTREUIL, au crématorium. Pompes Funebres Gendrillon
- Saint-Varent**
14 h 30 : Mme Marie-Claude MOREAU, en l'église. Pompes Funebres Cron Samuel

() ayant fait l'objet d'un avis dans le journal*



De nombreux services pour rendre hommage

Offrande de fleurs, dons, dépôt de condoléances, plantation d'arbres sur avis-de-deces.ouest-france.fr/courrier-de-l-ouest/

Abonnez-vous au Pack famille

✓ **Votre journal papier, chez vous, 7 j/7**

✓ **Vos contenus numériques à partager avec 4 de vos proches :**

- Le journal numérique **Le Courrier de l'Ouest**
- L'accès en illimité aux articles payants sur le site et l'application
- L'édition du soir, les archives, les jeux



✓ **L'accès à laplace.courrierdelouest.fr**





Société des Publications du «Courrier de l'Ouest»

Siège social : 4, boulevard Albert-Blanchoin, BP 10728, 49007 ANGERS CEDEX 01.
Société anonyme au capital de 398.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.

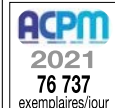
Commission paritaire n° 0525 C 86764 - N° ISSN : 0998-4607
Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS.
Directeur général : M. Marc DEJEAN.
Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN.
Rédacteur en chef : M. Frédéric BARILLÉ.
Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÉES DU LOÛ # 2005.

Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MM. M. FUCHS, F. GAUNAND, M. PRODHOMME, S. SUARD, A. LENOIR, E. MARTEAU, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.

Fondateurs :
E. Amaury # 1977 (président), **A. Blanchoin # 1968** (directeur général), **P. Fleury # 1980** (administrateur général)

IMPRESSION : Ouest-France, parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière

ABONNEMENT : retrouvez nos offres sur <https://cojn.fr/abo> - Tarif 1 an : 408 €



LE COURRIER DE L'OUEST
Siège social : tél. 02.41.688.688 - Fax 02.41.68.86.24
Service clients :
Tél. 02 41 80 88 80 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Adresse : Service Clients 35051 Rennes Cedex 9



PUBLICITÉ

- **Extra-locale** : 366SAS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16
Tél. 01 80 48 93 66 - Site internet : www.366.fr
- **Publicité régionale et locale** :
Additi, Bd Albert-Blanchoin - 49000 Angers
Tél. 02 19 29 04 27 - Site internet : additimediar.fr



Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %.

Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Certifié PEFC – PEFC/10-31-3502

Toute reproduction, même partielle, d'un article (texte, graphique, photo...) du Courrier de l'Ouest, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Direction du journal, est strictement interdite.

AVIS DE DÉCÈS

LES SABLES-D'OLONNE

Sylvie, son épouse;
Grégory, son fils;
James, son petits-fils;
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur
Ian Robertson STEWART
survenu le mardi 25 mars 2025, à l'âge de 84 ans.

La cérémonie d'au revoir a eu lieu jeudi 27 mars 2025, à 16 h 30, au crématorium de Vendée.

La Maison des Obsèques
Ets Lemarchand,
Les Sables-d'Olonne, 02 51 23 86 86

THOUARS

On nous prie d'annoncer le décès de

Madame Edith BORDEAUX née BERTAUD
survenu à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 31 mars 2025, à 10 heures, en l'église Saint-Médard de Thouars.

Remerciements particuliers au personnel de l'EHPAD de Chiché.

Mme Bordeaux repose au funérarium Samuel Cron, 31 av. de la Gare à Saint-Varent.

PF Samuel Cron,
Airvault, 05 49 70 05 05

BÉCELEUF, FENIOUX SAINT-POMPAIN FAYE-SUR-ARDIN COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Raoul Chatelier (†), son époux;
Jean-Paul et Monette,
Philippe (†), Françoise et Jean-Luc,
Jean-Marie et Sylvie,
Laurent et Isabelle, ses enfants;
ses petits-enfants,
arrière-petits-enfants
et arrière-arrière-petits-enfants,
Paulette et Monette, ses soeurs,
ainsi que toute la famille,
vous font part du décès de

Madame Claudette CHATELIER née SAVARIAU
survenu à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 31 mars 2025, à 10 heures, en l'église de Béceleuf, suivie de l'inhumation au cimetière.

Mme Chatelier repose au funérarium Martin, route de Niort à Coulonges-sur-l'Autize.

La famille remercie l'EHPAD Les Buissonnets pour sa gentillesse et son dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Martin,
Coulonges-sur-l'Autize, 05 49 04 34 34

NIORT, PLAINE-ET-VALLÉES (SAINT-JOUIN-DE-MARNES) IRAIS

M. Hubert Prest, son époux;
ses enfants, ses gendres,
ses petits-enfants
ainsi que toute la famille et les amis,
vous font part du décès de

Madame Ginette PREST née DUGUET
survenu à l'âge de 83 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu mardi 1^{er} avril 2025, à 14 h 30, en l'église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Remerciements particuliers au service de Gastro-entérologie du CH de Niort.

Mme Prest repose au funérarium Samuel Cron, 39 bis rue de la Gendarmerie à Airvault.

PF Samuel Cron,
Airvault, 05 49 70 05 05

NUEIL-LES-AUBIERS

Madeleine Bernard, son épouse;
ses soeurs, ses neveux et nièces
et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Gérard BERNARD
survenu à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 31 mars 2025, à 14 h 30, en l'église Saint Hilaire de Nueil-les-Aubiers, suivie de l'inhumation au cimetière de Tivoly.

Gérard repose au funérarium Bigot-Brémond, rue Magellan à Nueil-les-Aubiers. Visites de 15 h à 18 h, ce vendredi et samedi.

La famille remercie le personnel de l'EHPAD Béthanie.

Fleurs naturelles seulement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Bigot-Brémond,
Nueil-les-Aubiers, 05 49 65 62 70

CHAUDFONDS-SUR-LAYON

M. René Lizée, son époux;
ses enfants et petits-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Renée LIZÉE née OUVRAD
survenu à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 2 avril 2025, à 15 heures, en l'église de Chaudfonds-sur-Layon, suivie de l'inhumation au cimetière.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires,
Nantes Hôtel de Ville, 02 40 47 43 19

FONTENAY-LE-COMTE, DOIX LES FONTAINES, LES SABLES-D'OLONNE

M. Philippe (†) Bonnet, son époux;
Christian et Raymonde,
Jacqueline, Marie-Jo et Robert et Yvette,
ses enfants;
ses petits-enfants
et ses arrière-petits-enfants
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Eulalie, Marie BONNET née CHAUVEAU
survenu le mercredi 26 mars 2025, à l'âge de 106 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 31 mars 2025, à 10 h 30, en l'église de Fontaines de Doix les Fontaines, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

Mme Bonnet repose au funérarium Naulleau à Fontenay-le-Comte.

La famille remercie tout le personnel de la maison de retraite Les Genêts d'Or ainsi que l'EHPAD Les Maisonnées de Lumières des Sables-d'Olonne, pour leur gentillesse et leur dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF B Naulleau,
Fontenay-le-Comte, 02 51 69 16 59

LES MAGNILS-REIGNIERS, ANGLES LUÇON, BELLEVIGNY

Christiane Berton (†), née Berthomé, son épouse;
Jean-Pierre et Marie-Antoinette Berton,
Michel Berton (†),
ses frères et sa belle-sœur;
Daniel (†) et Christine Berthomé,
son beau-frère et sa belle-sœur;
Marie-Thérèse Picard, son amie;
Madeleine Berthomé,
sa belle-mère;
ses neveux et nièces
ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Patrick BERTON
survenu le mercredi 26 mars 2025, à l'âge de 66 ans.

Visites au funérarium Mollé, 13 bd de l'Aumônerie à Luçon à partir de 14 h en ce jour.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 31 mars 2025, à 15 heures, en l'église des Magnils-Reigniers, suivie de l'inhumation au cimetière.

La famille remercie le personnel du service Dermatologie du CHU de Nantes pour sa gentillesse et sa bienveillance.

Fleurs naturelles seulement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Mollé,
Luçon, 02 51 27 93 63

MARTIGNÉ-FERCHAUD (35), TEILLE SEVREMOINE (SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES) (49) PANNECÉ, GUÉRANDE, LESCOAR (64)

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Damien TAUVERY
survenu à l'âge de 40 ans.

De la part de :
sa fille,
son papa, sa maman,
ses frères et sœurs.

Un dernier hommage lui sera rendu samedi 29 mars 2025, à 11 heures, au cimetière de Teillé.

Damien repose à la chambre funéraire des Pompes Funèbres Guerchaises ZA Emile Bridel à Martigné-Ferchaud.

La famille remercie le CHU Pontchaillou pour ses bons soins.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guerchaises,
Martigné-Ferchaud, 02 99 96 45 20

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (ANDRÉZÉ) MONTREVAULT-SUR-ÈVRE (LA SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY) LE MAY-SUR-ÈVRE

Fernand (†) Benesteau, son époux;
Annie (†) et Claude,
Danielle et Jacques Lambert,
Denis (†) et Brigitte,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
vous font part du décès de

Marie-Ange BENESTEAU
survenu à l'aube de ses 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 31 mars 2025, à 15 heures, en l'église d'Andrézé de Beaupréau-en-Mauges.

Notre maman repose au funérarium A Vos Côtés à la Jubaudière.

Visites de 10 h à 18 h.

La famille remercie l'ensemble du personnel qui a pris soin de notre maman.

Pas de plaques, des dons pour la recherche contre le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF A Vos Côtés,
Beaupréau-en-Mauges, 06 04 41 14 75

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site **www.medialex.fr**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

SPL des Eaux du Cébron

Étude d'évaluation et reprogrammation d'Accords de Territoires Re-Sources pour la qualité de l'eau de six Aires d'Alimentation de Captage en Deux-Sèvres

PROCÉDURE ADAPTÉE

Acheteur : SPL des Eaux du Cébron, dans le cadre d'un groupement de commande. Courriel : contact@spl-cebron.fr

Les Contrats Territoriaux 2020-2025 pour la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise, du Pays Thouarsais, de Seneuil et du bassin du Cébron arrivent à échéance à la fin de l'année 2025. Aussi, il est essentiel de réaliser une évaluation des cinq années écoulées. Le bilan évaluatif sera préalable à une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire pour poursuivre vers un nouveau programme d'actions.

Type de marché : services - étude.

Site principal d'exécution du marché : Deux-Sèvres.

Conditions relatives au marché : les candidatures et les offres sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Critères d'attribution :
- 60 % : valeur technique,
- 40 % : valeur prix.

Présentation des candidatures : chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 et une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2. L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (Dume).

Renseignements administratifs et techniques : SPL des Eaux du Cébron, correspondant : Claire Vignaud, c.vignaud@spl-cebron.fr

Date limite de réception des offres : 30 avril 2025 à 16 h 00.

Fiscalité

L'erreur sur la TVA est à la charge de l'artisan

L'entrepreneur de travaux qui se trompe sur le taux de TVA ne peut pas, en le constatant tardivement, réclamer un complément à son client, a rappelé la Cour de cassation.

À moins, précise la Cour, que l'erreur et l'application erronée d'un taux réduit ne soient dues à son client qui aurait porté des mentions fausses sur l'imprimé fiscal qu'il doit compléter. À moins aussi que l'entrepreneur et son client aient prévu qu'une éventuelle erreur de taux serait à la charge du client.

Dans l'affaire jugée, un artisan avait procédé à une remise en état après un incendie et certains travaux avaient été facturés au taux réduit de 5,5 % alors qu'ils n'entraient pas dans les cas d'application de ce taux.

L'artisan avait réclamé la différence à son client, lequel refusait de payer en invoquant la qualité de professionnel de l'entrepreneur et ses obligations de collecteur de l'impôt. L'artisan a perdu le procès car il ne pouvait appliquer par la suite à son client un taux supérieur à celui facturé, ont conclu les juges. (Cass. Civ 3 6.7.2023 P 22-13.141).

Immobilier

En viager, l'annulation de la vente peut coûter cher au vendeur

Le vendeur en viager qui ne reçoit plus la rente de l'acquéreur s'expose, s'il demande la résolution de la vente, à devoir lui restituer le bouquet qu'il a reçu à l'origine.

C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation alors que le bouquet avait été versé trente ans plus tôt, lors de la signature de l'acte notarié.

Cet acte de vente prévoyait qu'en cas de non-paiement des rentes, il pouvait y avoir « résolution de la vente », c'est-à-dire annulation, et que les rentes versées resteraient acquises au vendeur.

L'acquéreur devait en plus s'acquitter des échéances impayées et des indemnités d'occupation.

Mais en jugeant ainsi, la cour d'appel a oublié le « bouquet », c'est-à-dire la première somme versée au jour de la signature de l'acte, qui représentait près de la moitié du prix de l'immeuble, a pointé la Cour de cassation.

L'acquéreur devait donc rendre la maison et le vendeur devait restituer le prix reçu. (Cass. Civ 3 14.9.2023 N 22-13.209).

Vie pratique

Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis-à-vis des entreprises.

Il est un « non-professionnel » auprès duquel les artisans intervenus pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur paiement durant cinq ans, selon un arrêt de la Cour de cassation.

Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait saisi la justice quatre ans plus tard. La demande est prescrite, répliquait le syndicat des copropriétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux.

Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulevait le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories.

Dans une autre affaire, un syndicat de copropriétaires réclamait aussi la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments.

D'une part, un syndicat de copropriétaires est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas anormal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de copropriétaires dispose d'un syndic, d'un conseil syndical et d'une assemblée générale. De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu les juges.

Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la prescription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures. (Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19.829 et Cass. Civ 2, 6.10.2022, S 20-16.885)

Avis administratifs

Vie des sociétés

niort agglo

Agglomération du Niortais

Projets de modifications n° 1 et n° 2 du PLUI-D

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 24 février 2025, le président de la communauté d'agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de modifications n° 1 et n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal Déplacement (PLUI-D).

Par décision du 17 décembre 2024, le Président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Pierre Guillon en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Christian Lambertin en tant que commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera du lundi 24 mars 2025 à 9 h 00 au lundi 28 avril 2025 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique unique est consultable sur le site internet de la CAN (www.niortagglo.fr), ainsi que dans ses locaux (140, rue des Équarts, 79000 Niort) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête est également disponible aux jours et heures habituels d'ouverture des 40 mairies membres de la CAN. Un poste informatique permettant de le consulter en version informatique sera également mis à disposition au siège de la CAN et des postes informatiques sont à disposition pour le consulter en ligne dans les Maisons France Services d'Echiré, Fontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon et Niort.

Le commissaire enquêteur se tiendra la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes : le lundi 24 mars 2025, de 10 h 00 à 12 h 00, au siège de la CAN (140, rue des Équarts quarts à Niort) ; le lundi 31 mars 2025, de 15 h 00 à 17 h 00, en mairie de Saint-Gelais ; le mercredi 9 avril 2025, de 10 h 00 à 12 h 00, en mairie de Beauvoir-sur-Niort ; le lundi 28 avril 2025, de 15 h 00 à 17 h 00, en mairie de Mauzé-sur-le-Mignon.

Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête publique du lundi 24 mars 2025 à 9 h 00 au lundi 28 avril 2025 à 17 h 00, selon les modalités suivantes : sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, ouverts au siège de la CAN ainsi que dans les mairies des 40 communes membres de la CAN ; sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6054> ; Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6054@registre-dematerialisee.fr

Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialisee.fr/6054> et donc visibles par tous. Par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, « Enquête publique unique / Modifications n° 1 et n° 2 du PLUI-D », Communauté d'Agglomération du Niortais, 140, rue des Équarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex.

À noter que chaque permanence et chaque registre sont ouverts à toute personne souhaitant s'exprimer sur ces projets.

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être consultées sur le site internet de la communauté d'agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr). Toute information relative aux projets de modifications n° 1 et n° 2 du PLUI-D ou à la présente enquête publique unique peut être demandée à la communauté d'agglomération du Niortais (140, rue des Équarts, CS 28770, 79027 Niort cedex ou, agglo@agglo-niort.fr).

À l'issue de l'enquête, les projets de modifications n° 1 et n° 2 du PLUI-D seront ajustés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, puis les projets seront soumis pour approbation au conseil communautaire de la CAN. À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté sus-visé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la CAN.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20250623-C_70_06_2025-DE



B.S.M.P.

Société par actions simplifiée
Au capital de 78 000 euros
Siège social : route de Bressuire
ZAE
79320 MONCOUTANT-SUR-SÈVRE
441 864 733 RCS Niort

DÉMISSION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 26 février 2025, le président a pris acte de la démission de M. Éric Belaud de ses fonctions de directeur général, à effet rétroactif au 1^{er} février 2025, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis
Le Président.

Tous les samedis
votre rendez-vous
des commissaires-priseurs

Les ventes aux enchères publiques

- le marché de l'art
- le placement plaisir

Le fonds de commerce

Une esquisse de définition juridique de la notion de fonds de commerce, apparaît avec la loi du 17 mars 1909.

Ce texte, en son article 9, donne une énumération non limitative des éléments composant le fonds de commerce.

Définition

Deux grandes composantes se distinguent :

1. Les éléments incorporels :
- il s'agit notamment de l'enseignement, du droit au bail, de la clientèle et de l'achalandage.
- On note également les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique attachés à l'entreprise.
2. Les éléments corporels :
- il s'agit du mobilier commercial, du matériel ou de l'outillage servant à l'exploitation du fonds ainsi que des marchandises.

Le fonds de commerce est donc un ensemble de biens, de natures différentes et diverses, qu'un commerçant, personne physique ou morale, affecte à une exploitation commerciale.

Outil indispensable du commerce, le fonds a une valeur patrimoniale propre.



Mail : accueil.rcs@greffe-tc-niort.fr

Internet : www.infogreffe.fr

www.greffe-tc-niort.fr

Tél. 05 49 79 14 40



Greffe du Tribunal de Commerce de Niort

Notre publication adhère au



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : **02 47 60 62 10**
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUI-D

Par arrêté en date du 24 février 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de modifications n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement (PLUID).

Par décision du 17 décembre 2024, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné M. Pierre Guillon en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Christian Lambertin en tant que commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera du lundi 24 mars 2025 à 9h00 au lundi 28 avril 2025 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique unique est consultable sur le site internet de la CAN (www.niortagglo.fr), ainsi que dans ses locaux (140 Rue des Équarts, 79000 Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête est également disponible aux jours et heures habituels d'ouverture des 40 mairies membres de la CAN. Un poste informatique permettant de le consulter en version informatique sera également mis à disposition au siège de la CAN et des postes informatiques sont à disposition pour le consulter en ligne dans les Maisons France Services d'Échiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon et Niort.

Le commissaire enquêteur se tiendra la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :
Le lundi 24 mars 2025, de 10h00 à 12h00, au siège de la CAN (140, rue des Équarts quarts à Niort) ;
Le lundi 31 mars 2025, de 15h00 à 17h00, en mairie de Saint Gelaïs ;
Le mercredi 9 avril 2025, de 10h00 à 12h00, en mairie de Beauvoir-sur-Niort ;
Le lundi 28 avril 2025, de 15h00 à 17h00, en mairie de Mauzé-sur-le-Mignon.

Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête publique du lundi 24 mars 2025 à 9h00 au lundi 28 avril 2025 à 17h00, selon les modalités suivantes :

Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, ouverts au siège de la CAN ainsi que dans les mairies des 40 communes membres de la CAN ; Sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6054> ; Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6054@registre-dematerialise.fr.
Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6054> et donc visibles par tous.

Par courrier postal à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, « Enquête publique unique / Modifications n°1 et n°2 du PLUI-D », Communauté d'Agglomération du Niortais - 140 rue des Équarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex ou agglo@agglo-niort.fr.

À noter que chaque permanence et chaque registre sont ouverts à toute personne souhaitant s'exprimer sur ces projets.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être consultées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr). Toute information relative aux projets de modifications n°1 et n°2 du PLUI-D ou à la présente enquête publique unique peut être demandée à la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, rue des Équarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex ou agglo@agglo-niort.fr).

À l'issue de l'enquête, les projets de modifications n°1 et n°2 du PLUI-D seront ajustés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, puis les projets seront soumis pour approbation au conseil communautaire de la CAN. À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la CAN.

Vie de sociétés

MODIFICATION DE GERANT

SCL LES DEUX FORAGES
Société Civile

Au capital de 2 900 €

Siège social : Les Piquerelles Mougon 79370 AIGONDIGNE
SIREN 500 762 802 RCS NIORT

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a constaté le retrait de la Gérance de Mme Murielle GAILLARD. Était antérieurement gérante Mme Murielle GAILLARD demeurant Les Piquerelles Mougon 79370 AIGONDIGNE. Est désormais seul gérant M. Thierry GAILLARD demeurant Les Piquerelles Mougon 79370 AIGONDIGNE.

Cette décision prend effet au 31 décembre 2024.
Pour Avis et mention - Le Gérant

LARCHER

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 62, Avenue de Niort 79370 CELLES SUR BELLE
829 429 877 RCS NIORT

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe LARCHER de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 02 janvier 2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Patrick LARCHER occupera seul les fonctions de gérant à compter du 02 janvier 2025.

Suite à la cession de parts sociales réalisée le 28 février 2025 avec effet rétroactif au 02 janvier 2025, l'Assemblée Générale a enfin décidé la refonte des statuts de la société à compter rétroactivement du 02 janvier 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La durée de la société, le siège, la dénomination et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 3 000,00 Euros.
Pour avis
La Gérance

LGA AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 26 000 euros
941 058 331 RCS NIORT

Aux termes d'une délibération en date du 28/02/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a décidé de transférer le siège social du 52 rue de la Croix Chauvin, 79390 THENEZAY au 6 Les Bobinières, 79420 REFFANNES à compter du 01/03/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance



IMMOPARC 79

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 50 000 euros
Siège social et de liquidation : 37 Grand rue, 79410 ECHIRE
920 253 390 RCS NIORT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2024, au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric JARRY demeurant 1 rue des Rossens, 79410 SAINT-REMY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NIORT, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Le Liquidateur

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics inf. à 90 000 Euros



Ville de Melle

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Sylvain GRIFFAULT, Maire, quartier mairie, 79500 Melle, tél. 05.49.27.00.23, SIRET 20008151100012.

Référence acheteur : Amgt

L'avis implique un marché public.

Objet : restructuration et réhabilitation des bâtiments situés au 12 et 14, Grande-Rue à Melle.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 25/04/25 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 25/03/2025.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

Marchés publics sup. à 90 000 Euros



Communauté de Communes du Thouarsais

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché n° 2025.00.27

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Thouarsais, Hôtel des Communes du Thouarsais, 4 rue de la Trémoille, CS 10160, 79104 Thouars Cedex, Tél. : 05.49.66.77.00, courriel : service-marches@thouars-communaute.fr, adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Procédure : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Objet du marché : La présente consultation concerne la réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du moulin de Crevant et l'aménagement de dispositifs de continuité écologique sur le Thouet.

Consultation : Le DCE est mis à disposition sur le site <https://www.marches-securises.fr>. Les offres devront parvenir au pouvoir adjudicateur par voie dématérialisée sur le profil acheteur avant le 16 avril 2025 à 12h00.

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat ainsi que les critères d'attribution : Définis dans le Règlement de la Consultation

Délai de validité des offres : l'entreprise sera engagée pendant 180 jours, à compter de la date de remise des offres.

Date d'envoi à la publication : 26/03/2025.



Le portail des
marchés publics
et privés



BRESSUIRE

La ville qui ose

Commune de Bressuire

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M^{me} Emmanuelle MENARD, Maire, 4, place de l'Hôtel, CS20080, 79302 Bressuire Cedex, tél. 05.49.80.49.72, mél : service.marchespublics@ville-bressuire.fr - web : <https://www.ville-bressuire.fr> - SIRET 21790049700017.

Groupelement de commandes : non.

L'avis implique un marché public.

Objet : centre technique municipal de Bressuire ; remplacement couverture ; 3 lots.

Référence acheteur : 2025-TX-0016

Type de marché : travaux.

Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : sans objet.

Lieu d'exécution : 33, rue de Bellefeuille, 79300 Bressuire.

Durée : 3 mois.

Description : chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Remplacement de la couverture du bâtiment « Atelier Serrurerie/Mécanique » du Centre Technique Municipal de Bressuire.

Classification CPV : principale : 45261210, travaux de couverture.

Forme du marché : prestation divisée en lots : oui.

Les variantes sont exigées : non.

Lot n° 1 : SÉCURITÉ DU CHANTIER

Lieu d'exécution : 33, rue de Bellefeuille, 79300 Bressuire.

Lot n° 2 : DÉSAMIANTAGE

Lieu d'exécution : 33, rue de Bellefeuille, 79300 Bressuire.

Lot n° 3 : COUVERTURE ZINGUERIE

Lieu d'exécution : 33, rue de Bellefeuille, 79300 Bressuire.

Conditions de participation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
Formulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Visite obligatoire : oui ; une visite sur site est préconisée.

Les conditions de visites sont les suivantes : lot n° 1 : sécurité du chantier, visite conseillée mais non obligatoire ; lot n° 2 : désamiantage et lot n° 3 : couverture zinguerie, visites obligatoires. Rendez-vous sur site, 33, rue de Bellefeuille, 79300 Bressuire : jeu di 10 avril à 14h00, mardi 15 avril à 10h00, vendredi 18 avril à 14h00.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs : service commande publique, tél. 05.49.80.49.87.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Remise des offres : 28/04/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 26/03/25.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>